

# Nouvelliste Vaudois

## ET JOURNAL NATIONAL SUISSE

**Prix d'abonnement :**

Pour toute la Suisse, 15 francs pour un an.— 8 francs pour 6 mois et 4 francs pour 3 mois.— Pour le Piémont, la France et l'Algérie, 30 francs pour un an, 16 francs pour 6 mois et 8 francs pour 3 mois.— Pour tous les autres pays, 15 francs par an et le port en sus.— (Lettres et valeurs franco.)

**OBSERVATIONS FAITES A L'ÉCOLE SPÉCIALE**

Altitude 519 m.

1860	HAUT DU BAROMÈTRE EN MILLIMÈTRES réduite à 0°.				TEMPÉRATURE en degrés centigrad.		EAU en 24 h. Millim.
	8 h.	midi.	2 h.	4 h.	Minimum.	Maximum.	
Février 3	713,1	714,4	714,6	715,7	— 4,7	0,0	0,0

**Prix d'insertion :**

Par ligne ou son espace, 15 cent. Les annonces de 4 lignes et au-dessous, 60 cent. — Les lettres et annonces doivent être adressées *franc de port* au bureau du NOUVELLISTE VAUDOIS, au bas de l'Escalier-du-Marché, 23, à Lausanne.— Le NOUVELLISTE paraît tous les jours, excepté le Dimanche.

**LAUSANNE, 4 Février.****Bulletin de l'Extérieur.**

L'encyclique de Pie IX ne paraît pas destinée à alimenter beaucoup la polémique des journaux. C'est à peine si ceux de Paris s'en occupent aujourd'hui. Les feuilles de Londres, sous ce rapport, sont plus intéressantes à consulter. Voici l'avis des deux principaux organes de l'opinion publique :

Le *Times*, en rendant hommage à la fermeté de la politique de Napoléon III dans les affaires d'Italie, exprime en même temps l'opinion que la perte de la souveraineté temporelle du pape ne sera guère un mal aussi grand que le saint-père semble l'imaginer. Il déclare d'ailleurs qu'il est plus étonné qu'édifié par cette foi qui se montre assez faible pour croire que la vérité divine dépende réellement sur la terre de la possession de quelques lieues carrées de champs stériles ou de quelques milliers de sujets désaffectionnés. « Nous aurions cru, dit le *Times*, que, débarrassé d'une pauvre souveraineté, qu'exempt des soins qu'exige un gouvernement, du scandale des loteries et de la honte d'une justice mal administrée, le successeur de Saint-Pierre se serait senti plus élevé, non-seulement dans sa propre opinion, mais dans celle du monde catholique en masse, et que son autorité sur les questions ayant rapport à une autre vie auraient grandi en importance, exactement en proportion de son abandon des pompes et des erreurs de la vie d'ici-bas. »

Le *Morning-Post* est d'avis que l'empereur des Français avait donné au pape, dans les circonstances actuelles, le meilleur conseil à suivre, celui de renoncer aux provinces révoltées, et il juge, comme

le *Times*, que l'encyclique prouve que le saint-père a d'étranges idées sur ce qui constitue le caractère sacré de la papauté et du chef de l'Eglise romaine. Attribuant la suppression de l'*Univers* à la publication que cette feuille a faite de la lettre papale, il exprime l'avis que cette lettre peut amener la suppression de plus grandes choses que l'existence d'un journal ultramontain. « Nous ne savons pas, dit-il, qui peut être destiné à jouer le rôle d'un Luther ou d'un autre Calvin en France ou dans l'état moderne, ou à qui, après tout, sera réservée la gloire de faire l'Italie protestante. Mais la première condition de son succès, celle de rendre la Péninsule anti-papale, semble en bon chemin d'être réalisée par les efforts réunis du pape Pie IX et du cardinal Antonelli. »

Une correspondance de Paris révèle un fait qui prouverait que le cabinet de Turin ne s'est point trop avancé en tenant un langage assez affirmatif sur la question de l'annexion de l'Italie centrale au Piémont; la France et l'Angleterre ont expédié à Turin deux notes identiques, qui peuvent se résumer ainsi : la France et l'Angleterre, persuadées que cette annexion est la meilleure solution que l'on puisse trouver, ne verraient aucun inconvenient à ce qu'elle devienne un fait accompli. Cependant, il existe encore une petite dissidence entre les deux puissances sur le moyen le plus convenable de constater la volonté des populations; l'Angleterre veut laisser ce soin aux électeurs, dont on connaît l'opinion par les choix qu'ils ont faits jusqu'à présent; la France persiste à demander le suffrage universel.

Le *Morning-Post* vient de publier un article que l'on regarde comme le programme du cabinet an-

glais dans la nouvelle phase où viennent d'entrer les affaires de l'Italie.

Le *Morning-Post* commence par constater que l'alliance de la France et de l'Angleterre devient chaque jour plus étroite, et qu'il a été formellement décidé entre ces deux grandes puissances que les Italiens se gouverneront eux-mêmes sans aucune intervention étrangère.

Des assemblées représentatives se réuniront qui seront le résultat de nouvelles élections, et ces assemblées seront libres de décréter l'annexion du pays qu'elles représentent au royaume de Victor-Emmanuel.

Les troupes françaises seront retirées de Rome, ainsi que de la haute Italie à la première occasion, car l'Autriche, en présence de l'alliance qui unit la France et l'Angleterre, met son épée de côté. En outre, de nouvelles tentatives seront faites auprès du gouvernement de Vienne pour l'engager à accorder de sérieuses réformes à la Vénétie. « L'Europe, dit le *Morning-Post* en terminant cet exposé, reconnaîtra probablement la légitimité du nouvel état de choses. »

Enfin, l'organe de lord Palmerston déplore l'opiniâtreté du pape et la tyrannie que le roi de Naples fait peser sur ses sujets, et pour rassurer l'Europe sur les projets que l'on prête à la France, il affirme que la réduction de l'armée française est une chose décidée, et que toute la politique de l'empereur va se tourner vers les conquêtes de la paix.

Le général de Goyon fait connaître que le pape, désireux de maintenir la traquillité dans Rome, ne quittera pas cette ville, comme le bruit en avait couru ; mais comme d'un autre côté le parti Mazzi-

maison, sans asile, le château se dégradait. Eh bien ! j'y ai pris un petit gîte pour moi, et, en revanche, j'y tiens le bon ordre et la propreté.

— Et empêchez-vous aussi les pierres de tomber ?

— Hélas ! je ne suis guère vigoureux. On fait ce qu'on peut, et j'ai déjà sauvé de la ruine tout un pan de mur du pavillon de gauche.

— Mais le duc de Valliguière vous devra un cierge, savez-vous ?

— Est-ce que monsieur connaît monsieur le duc ? demanda tout à coup le vieillard.

— C'est l'un de nos amis, répondit Edouard en montrant René.

— Seigneur Dieu ! ces messieurs viennent de Paris ?

— Directement.

— Et ils y ont vu monsieur le duc ?

— Il y a quelques jours. Maintenant il est parti.

— C'est dommage. J'avais une grande grâce à lui demander.

— Laquelle ?

— Messieurs, je vous en prie, quand vous le verrez, dites-lui que le vieux Benoît meurt de faim dans son château. Oh ! il me connaît, monsieur le duc, bien que je ne sois pas attaché à sa maison. C'est moi qui lui ai donné ses premières leçons d'armes.

— Alors, reprit René, vous pouvez vous vanter d'avoir formé un rude élève, et nous vous promettons de lui parler de vous.

— Merci, mes bons messieurs, reprit le guide en

**Feuilleton du Nouvelliste Vaudois.**

5

**LES DOUZE DANSEUSES**  
**DU CHATEAU DE LANOLE**

III.

(Suite).

Soudain un petit homme surgit entre les deux amis. Ils reculèrent, frappés d'abord par cette subite apparition. Edouard fut le premier remis, et, s'avancant vers le nouveau venu, qui, sous les haillons dont il était couvert, semblait n'avoir gardé qu'une vieillesse décrépite :

— Le château est-il habité ? lui demanda-t-il.

— Seigneur Dieu ! non, répondit le vieillard d'une voix chevrotante. Ni habité, ni habitable, mon bon monsieur !

— Pourrions-nous le visiter ?

— Comment un pauvre homme comme moi refuse-t-il cela à des messieurs comme vous ? Il faut bien que le pauvre monde gagne sa vie.

— Et vous gagnez la vôtre à montrer l'intérieur du château aux voyageurs ? Vous avez donc les clefs ?

— Non, mon bon monsieur, répondit le vieillard avec défiance. Mais il y a une entrée toujours ou-

verte.

— Conduisez-nous, reprit Edouard.

Sur l'ordre qu'on lui en donnait, le vieillard s'engagea dans un petit sentier qui rasait les murs du château. Edouard et René le suivirent.

— Il faut faire parler le bonhomme, dit René à l'oreille de son ami.

— C'est mon opinion. Mais le matois est rusé.

— Raison de plus. Nous serons encore plus rusés que lui.

En ce moment, le guide s'arrêtait devant une ouverture faite dans le mur. Il disparut quelques minutes et reparut bientôt, muni de deux torches allumées. Edouard en prit une sans rien dire, et le vieillard gardant l'autre, les trois visiteurs passèrent par la brèche.

Un escalier se trouvait là. On en gravit les degrés. Au premier étage, Edouard et René se trouvèrent dans un vaste salon splendideusement meublé. Le luxe de cette pièce les éblouit.

— Ah ça ! mon brave homme, s'écria tout à coup René en se tournant vers le guide, qui demeurait immobile à quelques pas de lui, quel métier faites-vous ? Etes-vous l'un des serviteurs de la maison, et qui vous a donné le privilège d'entrer dans ce château à toute heure et d'en sortir quand bon vous semble ?

— Seigneur Dieu ! mon bon monsieur, malheureusement que non. Je ne suis pas un des serviteurs de M. de Valliguière. Mais que voulez-vous, j'étais sans

nien tend à faire de l'agitation, le général de Goyon l'avertit qu'il a pris toutes les dispositions nécessaires pour l'empêcher de réaliser ses projets.

Une adresse signée par 600 habitants de la ville de Pérouse a été adressée à l'empereur Napoléon.

Une manifestation anti-annexionniste a eu lieu samedi à Nice. Des délégués de la population se sont présentés le soir chez le syndic pour lui présenter une adresse qui garantit au roi l'attachement inviolable de la population de Nice.

L'ancien président du Conseil des ministres, M. Ratazzi est à Nice, il loge au palais royal; c'est à ses efforts que les journaux français attribuent l'agitation qui a lieu en vue de provoquer une démonstration italienne et de ranimer la confiance dans le parti national.

La Patrie publie un article assez menaçant à l'adresse de l'autorité piémontaise qui autorise les manifestations contre l'annexion et fait parcourir les provinces par des émissaires pour en organiser de nouvelles. Les autorités sardes seraient en outre coupables de l'emploi de moyens ayant pour but de comprimer les vœux presqu'unanimes des habitants qui demandent l'annexion à la France. Nous avons le droit de demander, dit la Patrie, que l'on mette fin à un état de choses intolérable, que la justice soit égale pour tous, et on verra que les désirs et les véritables aspirations des habitants de la Savoie et du comté de Nice sont pour la France.

La Gazette de Milan annonce que les troupes autrichiennes arrivent continuellement à Trieste pour être dirigées de là sur Venise. Les bateaux à vapeur du Lloyd et les bâtiments marchands ont été mis à la disposition du gouvernement pour le transport des troupes.

Une dépêche officielle datée de Madrid le 1<sup>er</sup> février, donne quelques renseignements sur l'engagement qui avait eu lieu la veille entre les troupes espagnoles et marocaines :

Hier matin, des forces très considérables sont descendues du campement marocain sur la droite du campement espagnol. Nos troupes ont attaqué leurs lignes qui ont été mises en désordre, et se sont emparées de leurs positions en les gardant jusqu'à la fin du combat.

L'artillerie a occasionné à l'ennemi des pertes énormes, évaluées à 2000 hommes. Nous en avons perdu 200. La victoire a été complète.

Muley-Abbas et Sidi-Ahmed, frères de l'empereur, commandaient les Marocains.

La nouvelle de la victoire sur les Marocains a été accueillie avec enthousiasme.

On va pousser activement les travaux du chemin de fer qui doit relier Ceuta au quartier-général. Tout le matériel destiné à la construction de ce

essuyant une larme que l'émotion avait mise sur sa joue.

Dites-moi, mon ami, reprit Edouard, qui s'était étendu sur un divan après avoir déposé sa torche dans l'un des grands chandeliers d'argent placés sur la cheminée, dites-moi, nous sommes très-disposés à vous être agréables, monsieur et moi. Nous avons l'intention de vous laisser de bonnes marques de notre souvenir : mais pour cela il faut que vous nous aidiez dans nos recherches. Tel que vous nous voyez, nous cherchons notre ami, qui a disparu de Paris sans nous faire d'adieu, ce qui est assurément fort mal. Pouvez-vous nous aider à le retrouver? En un mot, savez-vous où il est?

Non, monsieur, répondit le vieillard. Il y a plus de dix ans que monsieur le duc n'a paru ici. Chaque année, un homme d'affaires, qui n'est pas du pays, vient passer au château vingt-quatre heures, pour régler les comptes avec les fermiers, car ce château est entouré de propriétés d'un grand rapport. Mais malheureusement, notre cher monsieur n'y est jamais. J'ignore où il est.

Ah! il y a un homme d'affaires. Comment le nommez-vous?

Moi, monsieur, je ne connais même pas son nom. Mais au village, on vous le dira.

René s'approcha d'Edouard.

Edouard, lui dit-il à voix basse, c'est par le village que nous aurions dû commencer. Nous aurions trouvé à l'auberge de l'endroit des renseignements

chemin a été fourni dans les vingt-quatre heures par la compagnie de Séville à Xérès et Cadix.

#### FAITS DIVERS.

L'Académie française avait à choisir un successeur à M. de Tocqueville, décédé. C'est M. Lacordaire, le célèbre orateur dominicain, qui a été proclamé membre de l'Académie française. C'est un vote d'opposition au gouvernement impérial de la part des orléanistes, légitimistes et républicains qui disposent de la majorité à l'Académie.

Dans une revue de Milan, que dirige l'habile Cattaneo, le *Polytechnico*, le colonel suisse Fogliardi trace aux Italiens le plan d'une nouvelle organisation militaire analogue à celle de la Suisse ou de la Prusse. Nous recueillons dans l'article de M. Fogliardi quelques chiffres d'un intérêt général. D'après M. Fogliardi, l'Autriche et la France ont 2 soldats pour cent de la population; la Belgique, 2 1/4; la Prusse, 3 1/2; la Suisse, 8. L'Autriche dépense pour chaque soldat 600 francs; la France 450; la Belgique 320; la Prusse 230; la Suisse 60.

L'empire russe occupe dans les trois parties du monde une étendue de 393,000 carrés, avec la province d'Amour et le littoral de Mandchourie. Dans ce nombre, l'Asie figure pour 68%; l'Europe, 22%; l'Amérique, 6 1/2%. La Pologne et la Finlande figurent pour 3 1/2%. Le nombre des habitants, d'après le dernier recensement de la population, s'élève à 67 millions 1/2 d'habitants. L'étendue du territoire favorable à la culture de la vigne est deux fois plus grande en Russie qu'en France, tandis que la quantité de vin produite en Russie est évaluée à 1/99 de la quantité que produit le territoire de l'empire français.

Le célèbre patriote allemand Ernest-Maurice Arndt, qui avait fêté son quatre-vingt-onzième anniversaire le lendemain de Noël dernier, s'est éteint doucement, dimanche, à Bonn, après une courte maladie.

Poète, philosophe, historien, Arndt a été surtout un homme politique, l'organe et le représentant de la nationalité allemande dans les premières années de ce siècle, le chef intellectuel et moral de la grande réaction de l'Allemagne et de l'Europe contre la suprématie du premier empire français. Le premier livre qu'Arndt publia en 1803, sous ce titre la *Germanie et l'Europe*, fut le prélude de cet autre livre *l'Esprit du temps*, qui parut en 1806, et qui était un cri d'alarme jeté à l'Allemagne contre Napoléon I<sup>r</sup>. Ce livre eut rapidement quinze éditions successives, et son influence fut prodigieuse sur les populations de la vieille Germanie.

Arndt fut l'organisateur de cette association puissante par l'esprit de nationalité germanique, le *Tugendbund*, qui s'efforça de répandre partout la haine de la France et qui réussit à préparer les éléments

exacts. Par ce vieillard, nous n'apprendrons rien.

Vous avez raison, répondit Edouard, et du moins nous aurions diné. Car nous n'avons pas songé à dîner, mon ami.

Tiens, je l'avais oublié, s'écria René.

Allons-y donc, malheureux que nous sommes: ou bien il sera trop tard et nous n'aurons ni dîner, ni gîte.

Ces messieurs ne veulent pas voir les portraits? leur demanda le cicéron en les voyant se lever précipitamment.

Ah! il y a des portraits, fit Edouard en s'arrêtant tout net. Des portraits! Diavolo! Cela vaut la peine de se passer de dîner. Qu'en dites-vous?

Je dis, s'écria René, que vous me ferez devenir fou! Voilà que vous venez de m'offrir un bon dîner et maintenant vous me servez des portraits.

Est-ce à moi à relever sans cesse votre courage? N'est-ce pas vous qui le premier avez parlé de ce voyage, qui m'avez entraîné, en vous nommant vous-même avec moi? Aujourd'hui je vois une occasion de nous mettre sur la voie de ce que nous cherchons...

Comment?

Eh pardieu, ces portraits, qui vous dit qu'ils ne nous apprendront rien?

Voyons, Edouard, je suis un soldat sans valeur, vous un brillant général, surtout après dîner. Pardonnez-moi donc et allons voir vos portraits.

(La suite au prochain numéro).

de la coalition européenne sous les efforts redoublés de laquelle s'écroula en 1814 et 1815 l'empire français. Le célèbre chant : *Was ist des Deutschen Vaterland?* (Qu'est la patrie de l'Allemand?) composé par Arndt, retentissait partout et enflammait les coeurs et les imaginations.

Arndt s'était flatté que la fin de la domination française serait l'aurore de la liberté politique pour l'Allemagne. Il put s'apercevoir bientôt qu'il était dans l'erreur, et que les rois et princes de l'Allemagne, en se liguant contre l'empereur Napoléon, avaient beaucoup plus songé à reconquérir leur indépendance de souverains qu'à affranchir leurs peuples. En 1818, le roi de Prusse appela Arndt à la chaire de philosophie qu'il occupait à l'université de Greifswald, à la chaire d'histoire à l'université de Bonn. Mais en 1819 déjà, Arndt fut dénoncé, tracassé pour ses idées libérales, et, en 1820, son enseignement fut suspendu.

Ce n'est qu'en 1840, vingt années après la mesure de persécution politique dont il avait été l'objet, que la parole lui fut rendue, et qu'il put remonter dans sa chaire de Bonn où il professa librement jusqu'en 1848. Les suffrages populaires le désignèrent alors, à l'âge de quatre-vingts ans, pour le parlement de Francfort, dont il se retira en mai 1849 avec le parti constitutionnel.

Depuis lors Arndt a vécu dans la retraite à Bonn, entouré de l'estime et de la considération publiques. Il y a quelques semaines, dans les derniers jours de 1859, l'Allemagne entière voulut célébrer le quatre-vingt-dixième anniversaire de la naissance de l'homme qu'elle considérait comme le doyen des patriotes allemands; des députations, des adresses arrivèrent de toutes les régions de la Germanie au vieillard qui rappelait aux générations contemporaines les luttes gigantesques des générations passées. Des fêtes furent célébrées à Bonn, des banquets organisés; et Arndt dut assister à toutes ces cérémonies, recevoir toutes ces députations, répondre à toutes ces adresses. Il est mort à la tâche, c'est du moins ce que porte une lettre de Bonn, du 29 janvier; il est mort de fatigue, épaisé par tous les honneurs et les témoignages de sympathie qui étaient venus l'arracher à sa retraite et à sa tranquillité, et couronner sa vieillesse sur le seuil même de la tombe.

La mort d'Arndt sera certainement accueillie comme un deuil public par l'Allemagne entière.

#### CONFÉDÉRATION SUISSE

Le Comité provisoire d'organisation pour le tir fédéral de 1861 dans le demi-canton de Nidwalden vient d'adresser un appel à toutes les sociétés de tir en Suisse, leur exposant les faits qui se sont passés et les priant de lui faire savoir si le Comité peut compter sur le concours des sociétés suisses de carabiniers. Si ce concours lui est assuré, et si malgré cela le gouvernement maintient son décret d'interdiction, alors les carabiniers nidwaldois en appelleront à l'Assemblée fédérale en demandant d'être protégés dans leur droit d'association, garanti par l'art. 46 de la Constitution fédérale.

La Société pastorale suisse se réunira à Zurich en 1860. Voici les sujets choisis par le Comité central pour servir de base aux délibérations de la Société :

Le sujet du premier jour est formulé comme suit : « Quelles sont, dans les événements extérieurs, dans la science et les arts ou dans l'Eglise elle-même, les causes qui de nos jours et pour notre patrie en particulier, ont contribué au réveil religieux (relig. Aufschwung)? Qu'est-ce que les serviteurs de l'Eglise ont à faire pour contribuer au développement de celui-ci? M. le professeur Immer, à Berne, a bien voulu se charger du rapport sur cette question. »

Pour le second jour : « Quels sont les rapports qui existent entre l'activité libre résidant dans les associations chrétiennes, et l'activité officielle dans l'Eglise? Quelle doit être la conduite du pasteur à cet égard! Quels sont les dangers qu'il doit éviter lui-même lorsqu'il prend part à l'activité de la première espèce, et sur lesquels il doit attirer l'attention des membres de l'Eglise? »

M. le pasteur Hirzel, à Bauma, canton de Zurich, a promis de faire le rapport.

La section vaudoise se réunira au printemps et la convocation sera adressée à chaque membre.

Berne, 3 février 1860.

Voici quelques nouvelles fédérales parvenues à ma connaissance ce soir.

Les officiers ci-après de notre état-major fédéral ont demandé et obtenu en tout honneur et avec remerciement pour les services rendus, leur démission, savoir : les colonels Frey, de Brugg; Gérwer, de Berne; Müller, de Rheinfelden; Bernold, de Wallenstadt, et Siegfried, de Zofingue; les lieutenants-colonels Techtermann, de Fribourg; Louis Wenger, de Lausanne, à Lavaux près Aubonne; Burkli, de Rapperschweil; les majors Bertsch, d'Yverdon; Fresel, de Frauenfeld; les capitaines Olgati, à Coire; Saladin, à Genève; le premier lieutenant Jundzill, à Fribourg. — Dans l'état-major judiciaire, le capitaine Heim, à Laufenbourg; dans celui du commissariat, le major Stäger, à Glaris; le capitaine Veillard, à Vevey; les premiers lieutenants Passavant, à Bâle; Pfister, à Schaffhouse, et Perrenoud, de Pont des Martel; — dans l'état-major de santé, le lieutenant-colonel Leoni, à Lugano; le major Pfyffer, à Lucerne; le capitaine Volz, à Interlaken, et le premier lieutenant Bischoff, à Vevey.

La conférence relative à l'adoption d'un concordat pour l'établissement des médecins est ajournée indéfiniment.

L'entrevue qui a eu lieu ce matin entre les délégués du gouvernement de Nidwald (MM. Wyrsch et Zelger) et ceux du Conseil fédéral (MM. Furrer et Staempfli) ne paraît pas encore avoir amené une conciliation entre les parties en cause pour le prochain tir fédéral, de sorte que les autorités fédérales pourraient bien être appelées à s'occuper de ce conflit d'un nouveau genre.

## CONSEIL NATIONAL.

*Suite de la séance du mardi 31 janvier.*

M. Demiéville, rapporte sur la demande de quelques communes sardes qui réclament contre un droit d'entrée sur des pierres brutes, conduites en Suisse; elles payent depuis quelques années un droit, en 1859, les propriétaires ont demandé d'être exonérés de ce droit, prétendant que les pierres importées étant brutes, pouvaient entrer en franchise, le fait ayant été reconnu vrai, leur réclamation a été adressée par le Conseil fédéral. Mais aujourd'hui ils vont plus loin, ils veulent le remboursement du droit perçu jusqu'à ce jour. Le Conseil fédéral se refuse à cette restitution, alléguant qu'on ne peut constater la quantité de ces matériaux s'ils étaient réellement bruts, ajoutant que, les décisions prises en pareils cas ne pouvaient avoir d'effet rétroactif; c'est un principe auquel le Conseil fédéral tient. La Commission partage ce point de vue et propose d'adhérer à la décision conforme du Conseil des Etats. — Adopté.

M. Dapples développe une motion tendant à changer l'emplacement de la tribune des sténographes. Cette motion n'est que l'expression des sentiments de tous les membres de l'assemblée, elle est le corollaire de la proposition de M. Challet-Venel, il faut que les délibérations soient rendues aussi exactement que possible, or les sténographes ne sont pas en mesure de remplir leur importante fonction; il suffit de regarder l'emplacement qui leur est destiné pour s'en convaincre.

La question étant résolue affirmativement, il ne m'appartient pas de déterminer la place qu'ils devraient occuper; ils ne peuvent pas être admis dans la salle, ce que je trouverais assez inconvenant, on pourrait les placer sous les premières colonnes des tribunes avec un dégagement dans le corridor. Ces places seraient fermées pour ne pas communiquer avec l'intérieur de la salle. — La proposition est adoptée sans discussion.

M. Muller rapporte sur l'arrêté du Conseil des Etats concernant les finances perçues à la douane à Bâle, et développe ses conclusions d'après lesquelles le Conseil fédéral continuera à vouer son attention à la question des finances perçues à la douane de Bâle, afin de faciliter le trafic dans les limites de la constitution fédérale, et à cet égard il présentera un rapport ultérieur.

M. Blanckenay. Une motion a été faite pour appeler l'attention sur les finances perçues aux douanes de Bâle, et à cette occasion le Conseil des Etats a pris l'arrêté auquel la Commission ne peut adhérer, attendu que ce droit n'est qu'une rénu-

mération d'un travail fait pour transporter les marchandises de la gare à la douane et se perçoit en vertu d'une convention, il appuie les conclusions de la commission qui consistent à ne point adhérer à l'arrêté du Conseil des Etats.

M. Blanckenay à cause du bruit qui se fait dans l'assemblée abrège ce qu'il a à dire sur cette question.

M. Escher parle en faveur de l'arrêté du Conseil des Etats en proposant de l'appliquer partout où pourrait en Suisse exister de pareilles charges.

M. Stählin trouve les conclusions du Conseil des Etats inutiles, ces droits vont cesser dès que le chemin de fer français sera relié au Central suisse.

M. Camperio prend la parole pour expliquer la position du canton de Genève et repousser les accusations et les insinuations qu'on dirige contre son canton à l'occasion des douanes. Genève paye des droits de péage très fort pour la Confédération et des impôts locaux pour le canton, c'est une véritable vache à lait pour la Suisse et qu'on ferait très bien de la laisser tranquille.

Les propositions de M. Escher sont adoptées.

### Séance du vendredi 3 février.

Le Conseil des Etats, tout en adhérant à l'arrêté du Conseil national concernant les modifications à apporter à l'habillement militaire, l'a modifié en ce sens qu'au lieu de dire : faire des essais pratiques sur les modèles présentés, on devait faire des essais pratiques sur les changements proposés. — Le Conseil national adhère à cette rédaction, ce qui termine cet objet.

Le Conseil national maintient définitivement sa décision concernant le recours Guggenheim, et comme le Conseil des Etats maintient de son côté et aussi d'une manière définitive une décision opposée, ce recours se trouve par le fait écarté, et l'arrêté du Conseil fédéral contre lequel Guggenheim a interjeté appel reste en force.

La loi fédérale sur un nouveau recensement de la population est mise en discussion.

L'art. 4 sur la répartition des dépenses est retranché, ainsi que le propose la commission, contre l'avis de MM. Segesser et Von Matt, qui en demandent le maintien, le canton de Lucerne ayant fait un recensement le mois dernier.

M. de Gonzenbach et Heer plaident le retranchement, qui est adopté.

M. Von Matt proposait, en cas du retranchement, que les frais de recensement dans les cantons qui y ont déjà procédé cette année soient à la charge de la Confédération. — Cette proposition n'est pas admise.

M. Pfyffer rapporte sur la question du recours du Tessin.

La commission est unanime pour le fond de ne pas traiter cette question pendant cette session. Mais elle s'est divisée en majorité et minorité pour la forme en laquelle l'ajournement sera prononcé. La majorité propose d'adopter l'arrêté du Conseil des Etats. La minorité propose d'adhérer en ce sens qu'il sera pris note au protocole de l'arrêté du Conseil des Etats.

M. Allet, au nom de la majorité, expose les motifs à l'appui de ses propositions, et, se séparant de son collègue, M. Heer, il ajouterait le considérant ci-après : « Le Conseil national exprime le regret de ne pouvoir actuellement entrer en matière, et se borne à prendre simplement acte au protocole de la décision du Conseil des Etats. »

M. Heer aurait désiré qu'on fût entré en matière pour trancher une question de droit constitutionnel. Cette question était posée par le gouvernement d'un Etat confédéré et par une partie de la population de ce canton. Il ne veut point adopter le considérant proposé par M. Allet, ce serait à ses yeux une censure infligée au Conseil des Etats, et il n'admet pas que les chambres puissent se censurer réciproquement.

M. Ramelli ne veut pas traiter la question de fait. Il veut seulement répondre quelques mots à M. Allet qui a dit que le canton de Tessin était dans un état anormal, en pleine anarchie et gouverné par une minorité. Il repousse ses allégations, ce serait depuis 1830 que cette prépondante minorité serait aux affaires et conduisant le Tessin malgré les difficultés suscitées par l'opposition, car depuis 1830, c'est le même esprit, les mêmes tendances qui ont dirigé les autorités, et combien de fois ces

autorités n'ont-elles pas été confirmées par la majorité des électeurs.

Il s'élèvent contre les affirmations présentées par M. Allet comme la vérité irréfragable, il n'en est rien l'opposition prend ses désirs, ses souhaits, pour la réalité. M. Ramelli vote avec la majorité de la commission, car il estime qu'il y a tout moyen d'arrangement dans l'intérieur du canton sans que la Confédération soit obligée d'y mettre la main.

M. Escher motive les propositions de la majorité. MM. Segesser, Vullieret et Lusser prennent encore la parole dans le sens de M. Allet. M. Migy s'applique à réfuter les arguments de M. Vuilleret et se prononce pour les conclusions de la majorité.

Les propositions de la majorité de la commission sont adoptées à une grande majorité.

M. le Président clôture la session par un discours dans lequel il passe en revue la politique générale et les différents travaux accomplis dans les diverses branches de l'administration.

On nous demande l'insertion du paragraphe suivant extrait du discours de M. Bontems dans la discussion sur l'armement et l'habillement des troupes, en lieu et place de cette phrase que lui attribue notre compte-rendu : « Les grenadiers vaudois sont beaux et on vient proposer de les abaisser pour les mettre au niveau des autres troupes. » M. Bontems faisant allusion aux plaisanteries débitées par un membre du Conseil des Etats sur cette même question, a dit :

« Dernièrement on a dit, ici à côté (au Conseil des Etats) que les grenadiers vaudois étaient plus beaux, plus élégants que les compagnies du centre de je ne sais quel canton, que c'était injuste et peu républicain, et pour remédier à ces inconvenients qu'a-t-on proposé ? Tout simplement, peut-être, d'orner et d'embellir ces troupiers en question afin de les éléver à la hauteur des grenadiers vaudois ? Pas du tout ! c'est l'inverse qu'on veut ; il faut rendre ces derniers aussi laids que les autres ! on veut le niveau de l'aplatissement, du laid, du mauvais goût ! »

Au lieu du paragraphe on a dit que pourvu qu'on ait de bonnes armes tout le monde se bat bien, etc. « Je sais bien que dans des circonstances graves, lorsque nos libertés, notre indépendance seraient menacées, dans ces moments où notre vieille énergie suisse se réveille, où le patriotisme est surexcité, nos soldats voleront sous le drapeau en chemise et en bonnet de coton, s'il le faut, pourvu qu'on leur donne des armes. Mais ces grandes crises nationales n'apparaissent qu'à de rares intervalles, tandis que chaque année nous avons des écoles de recrues, des cours de répétition et autres réunions militaires, c'est pour exciter l'esprit militaire, encourager le soldat à supporter gairement les intempéries, les fatigues auxquelles il est exposé, qu'il ne faut pas mettre de côté les moyens accessoires qui ont plus d'influence morale qu'on ne le croit. »

**Bâle.** — M. le professeur Wackernagel vient de fonder, à Bâle, une collection à l'instar de celles de Mayence et de Nuremberg ; elle renfermera des objets ayant appartenu au moyen-âge et offrira aux visiteurs le spectacle intéressant de l'activité artistique, de la vie et des institutions des temps passés. Elle remplit déjà deux salles et est ouverte au public régulièrement le dimanche.

## CANTON DE VAUD

La Gazette Vaudoise poursuit la comédie révisionniste-électorale qu'elle joue à son profit, avec l'aide de quelques comparses ; pour cette feuille, si déchue aujourd'hui dans l'opinion publique, tous les moyens sont bons, elle se sert avec aisance et facilité de la calomnie, de la diffamation.

Dans son numéro de hier, cette Gazette publie une lettre d'un soi-disant Vaudois, établi à Berne, qui lui communique ses impressions sur l'état du canton de Vaud. Dans cette lettre qui ne pouvait trouver place que dans ses colonnes et qu'on dirait fabriquée dans son bureau, tant elle est l'écho des mauvaises passions auxquelles obéit la Gazette, se trouvent à chaque ligne les insultes les plus grossières les calomnies les plus évidentes contre les hommes et les choses dans le canton de Vaud.

On devine l'intention arrêtée, chez les écrivains

de la *Gazette Vaudoise* de salir et de calomnier leur pays.

Monsieur le Rédacteur,

Je viens de lire dans la *Gazette vaudoise* de ce soir, 3 février, une correspondance de Berne sur nos députés à l'Assemblée fédérale et notre gouvernement. Sa lecture m'a profondément peiné, et tout citoyen ami de son pays doit avoir éprouvé la même impression. Je me demande s'il est permis de garder le silence en présence d'attaques pareilles, d'injures aussi grossières et de diffamations aussi étonnantes ? Une voix ne s'élèvera-t-elle pas pour les repousser ? Et supporterions-nous qu'on répande ainsi la boue sur nos mandataires et le gouvernement de notre pays ? Quoi ! l'opinion publique n'exprimera pas son indignation lorsqu'on publie que nos députés à l'Assemblée fédérale sont entourés d'une mésentente avouée ?

Ont-ils donc été exclus des commissions législatives, ces magistrats ? L'un d'eux n'est-il pas président du Conseil des Etats ? Leur voix n'a-t-elle pas parlé lorsqu'il s'est agi de défendre les intérêts du pays, de nos milices ? Et n'a-t-on pas vu dans les débats des Conseils qu'ils avaient vivement soutenu l'opinion de nos populations et que leur langage écoute avait eu de l'influence ?

Où est donc la preuve de cette mésentente qu'on invoque ? Que dire, Monsieur, de cette attaque contre les membres de notre gouvernement, qu'on qualifie d'hommes sans conscience, et de leur régime qu'on nomme corrupteur ?

De pareilles accusations portent avec elles leurs peines lorsqu'elles sont imaginées. Je ne connais pas l'auteur de la lettre qu'on dit venir de Berne, qui se dit Vaudois ; je ne veux pas le connaître ; mais ce que je puis lui répondre, c'est que jamais l'honnêteté de nos magistrats n'a été mise en doute, ni ici, ni à Berne, ni ailleurs. Qu'il se rassure donc sur les dangers que court sa chère patrie, et que l'âge lui fasse comprendre un jour qu'on peut avoir des opinions politiques et religieuses différentes sans se diffamer.

Je laisse du reste à l'auteur toute la responsabilité morale de ses paroles, mais ce que je ne puis m'expliquer, c'est qu'un journal vaudois leur ait prêté ses colonnes.

Croit-on travailler ainsi au développement de nos institutions, à notre perfectionnement politique ? et nous faire marcher dans la voie du progrès ? erreur déplorable, et dont le bon sens de nos populations, amies de l'ordre et de la liberté fera justice.

Je ne veux rien ajouter. Des plumes plus habiles que la mienne prendront sans doute le soin de répondre à cet ami de notre chère patrie ; pour moi je tenais à exprimer en peu de mots ce que j'avais ressenti à la lecture de ce soir.

Agréez, etc.,  
Un citoyen Vaudois.  
Lausanne, 3 février 1860.

Vendredi a eu lieu dans le jardin du café du Mail, à Genève, une assemblée populaire, provoquée par la question de Savoie, qui a été animée, nous dit le *Journal de Genève*, d'un très bon esprit. Convoquée brusquement, cette assemblée ne pouvait réunir une assistance aussi nombreuse que le comporte l'intérêt que notre population témoigne à la question débatte.

Mais les citoyens, de diverses opinions qui avaient répondu à cet appel et que nous évaluons à près d'un millier, étaient préoccupés du sentiment du danger que présentait pour la Suisse l'agrandissement de l'empire français du côté de nos frontières et d'un désir très vif de voir river nos liens avec la Suisse par l'annexion à la Confédération du Chablais et du Faucigny. Ce sentiment a inspiré tous les orateurs qui ont pris la parole.

M. Carteret et M. Perrier ont exprimé le ferme espoir qu'en présence d'une question aussi vitale, tous nos dissensments cantonaux seraient oubliés et mis sous les pieds, et M. Amédée Roget, en applaudissant à ces déclarations, a fait observer que les citoyens appartenant à l'opposition ne le céderaient point en zèle à leurs concitoyens radicaux, que déjà des voix écoutées s'étaient fait entendre de leur côté, et que la même unanimité qui s'était prononcée lors des affaires de Neuchâtel se rencontraient dans les conjonctures actuelles. L'assemblée a aussi entendu avec plaisir un citoyen du Faucigny déclarer que les vœux des habitants de sa province

étaient d'identifier leurs destinées avec celles de la Suisse, et qu'ils ne tarderaient pas à le manifester hautement. Notons que M. Fazy, qui a pris la parole après M. Perrier, a cru pouvoir affirmer que le traité pour l'annexion de la Savoie à la France était réellement signé.

#### Dépêche télégraphique.

PARIS, samedi. — Le *Moniteur* annonce une réduction du contingent de 100 à 140,000 hommes.

Lord John Russell a annoncé hier aux communes que les ratifications du traité de commerce seraient échangées le 4 et le traité communiqué au Parlement le 6.

Le ministre anglais a donné les assurances les plus pacifiques. Napoléon se prépare à être fort sur mer, l'Angleterre en fera tout autant pour se protéger.

La commission législative chargée par le Conseil d'Etat de revoir l'assiette de l'impôt, désirant s'entourer de tous les renseignements possibles, invite les citoyens qui auraient des idées ou des vœux à émettre sur cette importante matière, à bien vouloir les adresser, par écrit, au soussigné, à Lausanne, le plus tôt possible.

Le conseiller d'Etat,  
président de la commission,  
F.-L. CORREVON.

## ANNONCES

### EN SOUSCRIPTION

à l'imprimerie BORGEAUD, rue de Bourg, 13, à Lausanne, et chez les principaux libraires du canton,

### DES IMPOTS

#### DANS LE CANTON DE VAUD

#### Mémoire historique sur cette question depuis la naissance du canton jusqu'à ce jour.

Un vol. grand in-8°. — Prix, 1 fr. 50 c.

L'ouvrage paraîtra dans le courant de février.

Afin d'accélérer la publication de cet ouvrage, dont il ne sera tiré qu'un petit nombre d'exemplaires en sus des souscriptions, on est prié de faire parvenir celles-ci le plus tôt possible et avant le 15 février. — Passé ce terme, le prix sera porté à 2 francs.

### CASINO DE LAUSANNE

Samedi soir dès les 7 heures et dimanche dès 3 heures après midi.

### SOIREE MUSICALE

donnée par la musique Fries, de Bavière.

### TIR CANTONAL

Les membres de la Société vaudoise de carabiniers, habitant le district de Morges, sont convoqués en assemblée générale pour dimanche 12 février courant, à 2 heures du soir, en maison-de-ville, à Morges.

Ordre du jour :

1<sup>e</sup> Rapport de la commission chargée d'examiner diverses questions relatives à la possibilité de célébrer le tir cantonal à Morges en 1860 ;

2<sup>e</sup> Décision sur les conclusions de ce rapport ;

3<sup>e</sup> Election des membres du comité local, si l'assemblée décide de demander le tir cantonal ;

4<sup>e</sup> Propositions individuelles.

Morges, 3 février 1860.

*Au nom de la commission :*

Le président, Le secrétaire,  
Henri REYMOND. Ch. PORTNER.

**A VENDRE** de rencontre un bon piano carré. S'adresser au magasin de musique Hoffmann, à Lausanne.

**A VENDRE** pour cause de départ, au centre du grand et beau village de Bex, une maison bien construite avec magasin pouvant servir à un commerce ou à une industrie quelconque. S'adresser franco au soussigné, au dit lieu.

François PETTER.

## SOCIÉTÉ BIBLIQUE AUXILIAIRE DU CANTON DE VAUD

MM. les dépositaires qui n'ont pas réglé compte au 31 décembre dernier (conformément à la circulaire du 24 mai 1859), sont priés de le faire sans aucun retard.

Lausanne, 31 janvier 1860.

L'agent central, A. DELAFONTAINE, libraire.

### Compagnie des marbres suisses.

MM. les ingénieurs, architectes et marbriers qui voudraient acheter des marbres de roche d'Yverne, sont priés de s'adresser au directeur-gérant M. Rembaux, à Aigle.

S'adresser pour souscription d'actions à la Banque cantonale jusqu'au 28 février 1860.

### POMMADÉ DE GOUDRON

DU DR. COLAS

Cette pommadé est la seule reconue pour faire pousser les cheveux. — Dépôt à Lausanne chez F. REGAMEY coiffeur, place St-François, n° 1.

Le moindre essai suffira pour en prouver l'efficacité.

### CHAINES GALVANO-ÉLECTRIQUES

DE

### GOLDBERGER

patentées par le gouvernement I. et R. d'AUTRICHE, approuvées par les FACULTÉS MEDICALES de FRANCE, d'ANGLETERRE, d'ALLEMAGNE et d'ITALIE, adoptées par les hôpitaux de PARIS, de LONDRES, de VIENNE, de BERLIN, etc., etc.



M. GOLDBERGER, membre de l'Académie Impériale vient de publier, en français, un *Extrait* de son septième *Rapport* annuel (ouvrage allemand), sur l'*efficacité infaillible* des Chaines galvano-électriques contre les affections rhumatismales, goutteuses et nerveuses. Les documents authentiques, qu'il y produit, constatent des *guérisons inombrables* des maux de toute espèce, tels que : Rhumatisme à la face et aux membres, goutte aux mains, aux genoux, cardialgie, sciatique, douleurs arthritiques, mal de tête, de dents, d'oreilles, mal de gorge, palpitations de cœur, insomnie, etc., etc.

Les chaines-Goldberger se vendent aux prix de 5, 7 et 12 fr. et l'*Extrait* du *Rapport* mentionné se délivre gratis dans tous les dépôts.

Dépôts chez MM. les pharmaciens : Feyler, à Lausanne; Mayor, à Vevey; Monnier, à Nyon; Lambert, à Yverdon; Barbezat, à Payerne; Curchod, à Orbe, et Klunge, à Aubonne.

### Bourse de Genève du 3 février 1860.

ACTIONS INDUSTRIELLES	Demandé.	Offert.
Genève à Lyon . . . . .	>>>	>>>
Ouest-Suisse . . . . .	267 50	270 >
Central-Suisse . . . . .	>>>	>>>
Nord-Est . . . . .	485 >	487 50
Paris à Lyon et Méditerranée . . . . .	>>>	>>>
Paris à Orléans . . . . .	>>>	>>>
Midi . . . . .	>>>	>>>
Autrichiens . . . . .	495 >	497 50
Lombard-Vénitien et Sud-Autriche . . . . .	588 75	540 >
Sarragosse . . . . .	>>>	>>>
Mobilier français . . . . .	>>>	>>>

### EMPRUNTS ET VALEURS DIVERSES

4 % Genevois . . . . .	78 1/2	>>
5 % Piémontais . . . . .	81 1/2	81 1/2
Ville de Turin . . . . .	407 50	408 75
Ouest-Suisse 1854 . . . . .	>>	407 50
Idem 1856-57 . . . . .	394 50	395 >
Lyon-Genève (nouv.) . . . . .	288 75	290 >
Banque du Commerce . . . . .	1140 >	1165 >
Lombard-Vénitien . . . . .	247 >	>>
Sarragosse . . . . .	247 50	250 >
Jouissance Sétif . . . . .	>>	25 >
Comptoir d'escompte . . . . .	1240 >	>>>

### Bourse de Paris le 2 février 1860.

Consolidés . . . . .	94 1/2	Méditerranée . . . . .	870 >
3 0% . . . . .	67 60	Midi . . . . .	490 >
4 1/2 0% . . . . .	96 75	Ouest français . . . . .	570 >
Mobilier . . . . .	725 >	Grand Central . . . . .	>>
Orléans . . . . .	1340 >	Autrichiens . . . . .	497 50
Victor-Emmanuel . . . . .	390 >	Ouest-Suisse . . . . .	267 50
5 0% Piémontais . . . . .	79 50	Central-Suisse . . . . .	>>

L. CORBAZ, éditeur responsable.

LAUSANNE — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLET FILS